



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question au Gouvernement n° 755

Texte de la question

90E ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dupont, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Dupont. Monsieur le président, ma question, qui se veut consensuelle, s'adresse à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants ; je pourrais y associer mes collègues membres de la mission d'information sur les questions mémorielles.

Le 11 novembre 1918, après quatre années de combats acharnés qui firent 8,5 millions de morts et 6 millions de mutilés, les alliés et l'Allemagne signaient à Rethondes, en forêt de Compiègne, l'armistice qui mettait fin à l'une des plus grandes tragédies du xxe siècle. Les survivants veulent alors croire que cette guerre qui s'achève sera la " der des der ".

1918-2008 : nous célébrerons, ce 11 novembre, le 90e anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale. S'il est un thème sur lequel nous pouvons nous rejoindre dans la tourmente que nous traversons actuellement, c'est bien celui du devoir de mémoire, surtout lorsqu'il s'agit de célébrer la paix et le souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie pour qu'on ne connaisse " plus jamais ça ".

Partout sur notre territoire, des célébrations se tiendront pour commémorer cet armistice. Cette année, elles revêtiront une dimension particulière, puisqu'elles s'inscrivent dans un contexte exceptionnel, et ce à deux titres. D'abord parce que la France assure la présidence de l'Union européenne. De 1914 à 1918, notre pays a été le champ de bataille du monde ; en 2008, il est l'acteur d'une Europe réconciliée, unie et présente - elle l'a d'ailleurs formidablement prouvé ces dernières semaines.

Ensuite, parce que ce 90e anniversaire marque un tournant générationnel. Sur les trente millions de combattants de la Grande Guerre, il ne reste aujourd'hui dans le monde que six survivants, et la France a perdu son dernier poilu en mars 2008. Après le temps du souvenir et de la mémoire, nous entrons dans le temps de l'histoire.

Oui, commémorer la paix signée le 11 novembre 1918 fait désormais partie de l'histoire, mais la célébrer a encore un sens : c'est en tout cas l'avis de 75 % de nos concitoyens. Tant de morts, tant de souffrances ne peuvent pas avoir été vaines. En cette période de crise, leur commémoration doit être un facteur de cohésion et d'unité nationale.

Pour préparer ce 90e anniversaire et rendre un hommage solennel à tous ceux qui ont versé leur sang pour la liberté, l'historien Jean-Jacques Becker, sous l'impulsion du Président de la République, s'est vu confier la présidence d'une commission spéciale, chargée de réfléchir aux cérémonies anniversaires de 2008. Le principe retenu, dans le rapport rendu par cette commission, n'est pas de célébrer la victoire de 1918, mais la fin de la dernière guerre et l'union des peuples européens.

M. Maxime Gremetz. Ce n'était pas la dernière !

M. Jean-Pierre Dupont. Pouvez-vous donc, monsieur le secrétaire d'État, nous préciser la teneur des commémorations qui se tiendront le 11 novembre prochain et la manière dont la représentation nationale, nos concitoyens et nos amis européens y seront associés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Jean-Marie Bockel, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur Jean-Pierre Dupont, nous entrons dans la période des commémorations du 90e anniversaire de l'armistice, symbolisé par ce bleuet

de France que je porte à la boutonnière.

Ces commémorations sont importantes pour le partage de la mémoire ; elles sont aussi un facteur d'unité et de cohésion nationale. C'est la raison pour laquelle, en ce moment où nous basculons de la mémoire dans l'histoire, qui coïncide avec la présidence française de l'Union européenne, le Président de la République a souhaité qu'à Douaumont, le 11 novembre, ne se retrouvent pas seulement les alliés d'hier, mais l'ensemble des belligérants, dans une cérémonie qui permettra de rappeler que notre Europe de la paix était alors l'Europe de la guerre, d'une guerre terrible. La réconciliation, ce n'est pas l'oubli, car l'oubli serait la pire des choses. Pour rendre hommage aux 1,4 million de morts que la guerre a faits rien qu'en France, le Premier ministre se rendra dans l'après-midi à Rethondes. Dans le même esprit, nous raviverons dans la soirée la flamme du soldat inconnu à l'Arc-de-Triomphe.

Ces commémorations veulent aussi sceller l'unité nationale. Nous étions hier en Champagne avec Rama Yade pour rappeler le sacrifice de la force noire - les tirailleurs sénégalais, pour ne citer qu'eux - car la réalité de cette guerre, c'était aussi ces soldats venus de toutes les contrées de l'empire, les colonies d'hier, qui ont partagé les combats et les souffrances des soldats de métropole. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs.*) Et c'est toute la jeunesse de France, dans sa diversité, qui porte aujourd'hui la fierté de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont souffert.

Ces commémorations sont organisées par l'État mais aussi par les collectivités locales, les associations et le monde de l'éducation. Tous les moyens sont bons pour donner voix à cette célébration, y compris Internet, où l'on peut trouver la liste de tous les morts pour la France ou encore les journaux de marche de la Grande Guerre.

Ces commémorations seront assurément, en France, dans l'Europe de la paix, un temps fort de mémoire partagée et d'unité nationale (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC*) .

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 755

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2008